

Communauté de communes



Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 05 FEVRIER 2025

N° 3-2025

Objet : Rapport d'orientations budgétaires 2025

LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

En application du III de l'article 106 de la loi NOTRe du 7 août 2015, l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 implique l'application des articles L5217-10-1 à L5217-10-15 et L5217-12-2 à L5217-12-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous réserve des dérogations précisées par le même article.

Par conséquent, l'entité qui opte pour le référentiel M57 applique l'article L5217-10-4 dudit code, relatif au calendrier de vote du budget des métropoles.

Celui-ci précise que :

- La présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget,
- Le projet de budget est préparé et présenté par l'exécutif qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil avec les rapports correspondant douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget.

Il constitue un moment essentiel de la vie financière d'une collectivité locale et est la première phase de la construction du budget intercommunal. Sa vocation est de donner aux élus une occasion d'avoir un premier échange public sur les conditions générales et particulières dans lesquelles se préparent l'exercice budgétaire à venir, et de définir leur politique d'investissement.

Ce débat est l'occasion de définir la politique d'investissement et la stratégie financière de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Les nouvelles dispositions de la Loi NOTRe, article 107, ont modifié les articles 2312-1 et L5211-36 du CGCT en prévoyant que, pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire devait comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il doit préciser notamment l'évolution prévisionnelle dans l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations et des avantages en nature et du temps de travail.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, dont le projet sera présenté lors de la réunion du Conseil communautaire au mois de mars 2025.

A son terme, aucune décision ne s'impose à l'exécutif communautaire. Le débat n'a donc pas en lui-même de caractère décisionnel. Il doit donner lieu à une délibération qui, en prenant acte de la tenue du débat, permet aux services préfectoraux de s'assurer du respect de la loi.

Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

Sommaire

I.	CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL DE L'ANNEE 2024	3
1.	Perspectives économiques	3
1.1	Monde : les banques centrales desserrent l'étai, le risque géopolitique monte d'un cran.....	3
1.2	La zone euro : l'activité a fait mieux que prévu au 3 ^{ème} trimestre, mais cela va-t-il durer ?.....	4
1.3	En France : retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?	5
2	Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2023-2027 et Loi de Finances (LFI) 2025	8
A.	Prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales en 2025	9
B.	La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	9
C.	Diminution du FCTVA	10
D.	Fonds Vert	10
E.	Report de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	10
II.	RESULTATS POUR L'EXERCICE 2024	11
1.	La section de fonctionnement	11
2.	La section d'investissement	16
3.	Les réalisations 2024 de la CCOB	16
4.	Caractéristiques générales de la dette.....	30
III.	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2025.....	34
1.	Section de fonctionnement	34
2.	Section d'investissement	38

I. CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL DE L'ANNEE 2024

1. Perspectives économiques

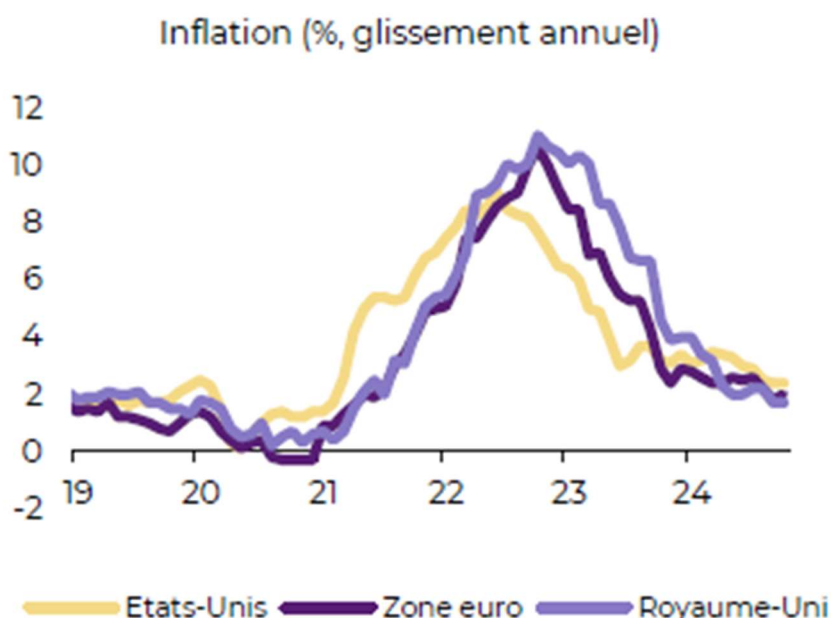
1.1 Monde : les banques centrales desserrent l'étai, le risque géopolitique monte d'un cran

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) ont commencé à desserrer l'étai du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait :

- La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs de 75 pbs à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle baisse de 25 pbs attendue en décembre et un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025.
- La Fed (la réserve fédérale des Etats Unis) a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en abaissant son objectif de taux de 50 pb en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait.
- La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux et celui-ci continuerait.
- A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.



1.2 La zone euro : l'activité a fait mieux que prévu au 3^{ème} trimestre, mais cela va-t-il durer ?

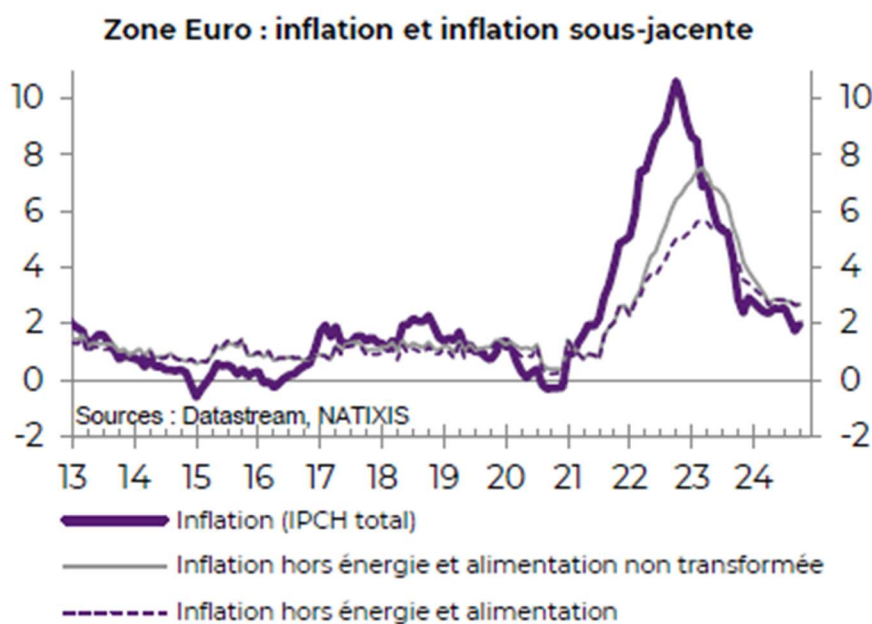
Scénario de croissance : Il est anticipé une croissance du PIB de 1,3 % en 2025 en zone Euro.

L'activité a progressé de + 0,4 % T/T au T3 en zone Euro, après + 0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec + 0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à + 0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de + 0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4^{ème} trimestre 2024, nous anticipons une croissance du PIB de + 0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

Inflation : Les estimations portent sur une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 %.

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

Risques : L'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon les estimations, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ - 0,5 % après un an et de - 1 % après trois ans.



1.3 En France : retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?

Scénario de croissance : La croissance du PIB est estimée à 0,9 % en 2025 en France.

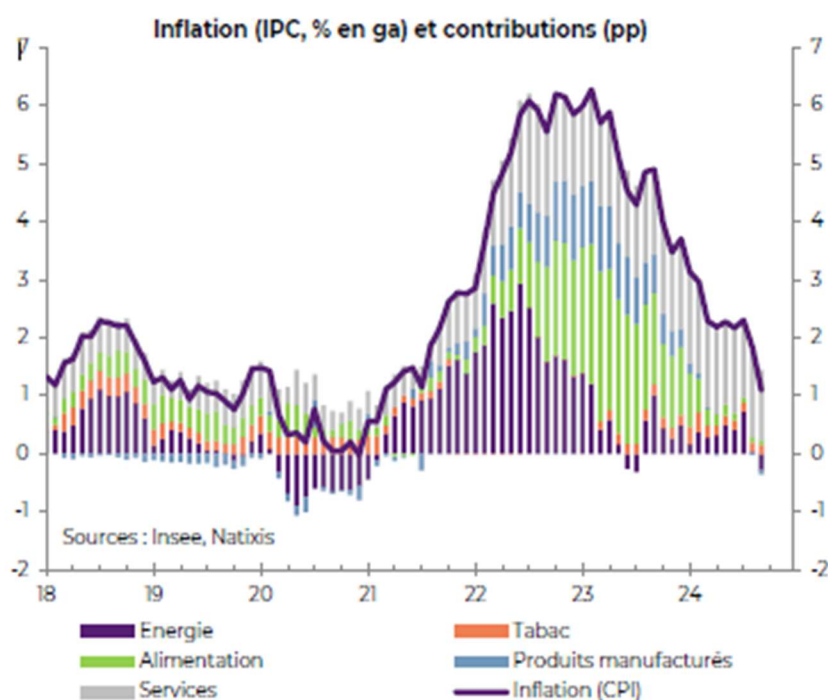
L'activité a progressé de + 0,4 % T/T au 3^{ème} trimestre. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3^{ème} trimestre. L'estimation d'un effet JO de l'ordre de + 0,25 pp semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à attendre au T4 (croissance attendue à - 0,1 % T/T au 4^{ème} trimestre).

Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement. Les estimations prévoient que la réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et que celui-ci s'établira à 5,4 % en 2025 (vs 5,0 % attendu par le gouvernement), après 6,1 % en 2024.

Inflation : En moyenne annuelle, l'inflation française est estimée à 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025.

L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. Nous nous attendons à ce que l'inflation française se redresse quelque peu en novembre et décembre, mais qu'elle reste inférieure à 2 %.

Risques : L'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier sans majorité à l'Assemblée nationale.

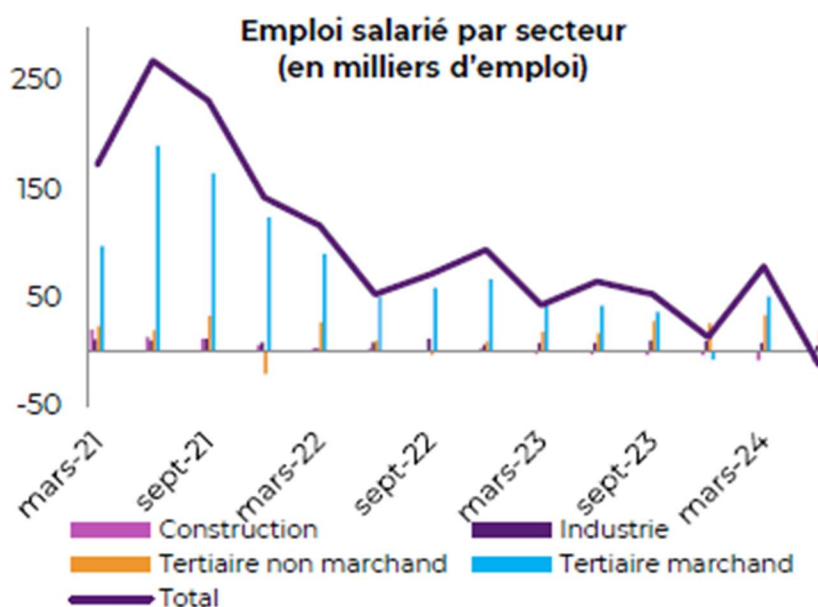


L'emploi privé présente des signes d'essoufflement

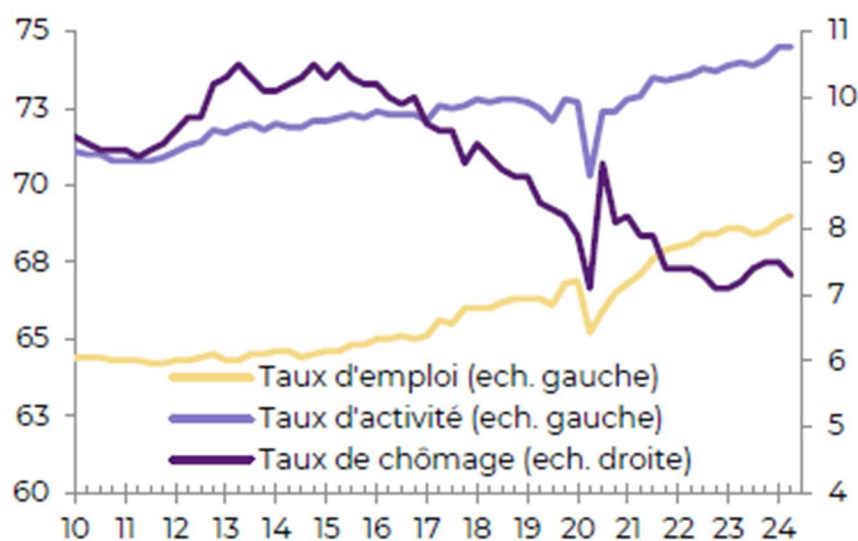
Après + 0,3 % au T1-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au T2-2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. **Alors que l'emploi public continue de progresser (+ 16k au T2-2024, après + 21k au T1-2024),** la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (- 25k au T3-2024 après - 28k au T2-2024), celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.

La croissance des salaires est stable à + 2,9 % en glissement annuel au T2 2024 comme au T1-2024, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+ 3,4 %) que dans le tertiaire (+ 2,8 %) et la construction (+ 2,8 %). Comme au trimestre précédent, les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Le taux de chômage a baissé de - 0,2 point au T2-2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme.



Evolution du marché du travail



Nouveau dérapage du déficit public en 2024

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs :

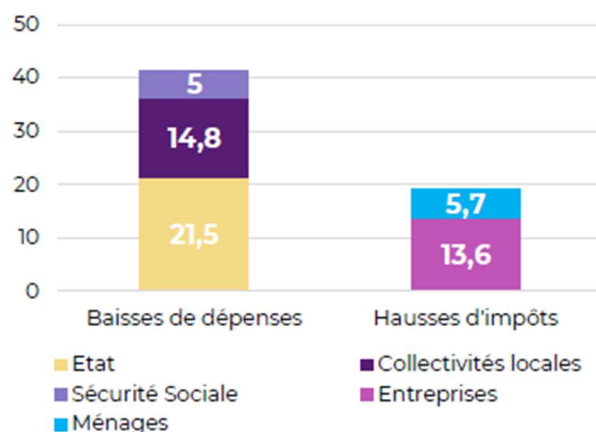
- Une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid,
- La poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards €,
- Et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards € (~ 2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41,3 milliards € de réduction des dépenses et 19,3 milliards € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %.

En pratique et en dépit de l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent. De nombreuses mesures présentées par l'ancien gouvernement manquaient de détails, notamment en ce qui concerne le volet réduction des dépenses.

2/3 de l'effort prévu par le gouvernement passe par une réduction des dépenses et 1/3 par des hausses d'impôts (Mds€)



Prévisions du gouvernement

		2023	2024f	2025f
Croissance du PIB réel	%, MA	1.1	1.1	1.1
Déficit public	% PIB	-5.5	-6.1	-5.0
Recettes publiques	% PIB	51.0	50.9	51.1
Dépenses publiques	% PIB	56.4	56.8	56.4
Dettes publiques	% PIB	109.9	111.9	114.7
Prélèvements obligatoires	% PIB	43.2	42.8	43.6

2 Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2023-2027 et Loi de Finances (LFI) 2025

La loi de programmation des finances publique (LPFP) pour 2023 à 2027 a été publiée le 19 décembre 2023. Elle définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 qui servira de référence pour les prochains exercices budgétaires et les moyens qui permettront de la respecter. Le texte prévoit un retour du solde public sous le seuil des 3 % du PIB d'ici 2027.

Les montants annuels prévisionnels des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont définis de la manière suivante :

(en millions € courants)	2023	2024	2025	2026	2027
Concours financiers	54 953	54 391	54 959	55 666	56 043

À la suite de l'adoption d'une motion de censure, le budget 2025 n'a pas pu être adopté avant la fin de l'année 2024. En conséquence, une procédure exceptionnelle a été mise en place avec le dépôt d'une loi spéciale pour assurer la continuité de la vie de la Nation.

Il convient néanmoins d'évoquer certains aspects du projet de loi de Finances concernant les collectivités locales.

A périmètre courant

	PLF 2025 (en milliers €)	LFI 2024 (en milliers €)	Evolution PLF 2025 / LFI 2024
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	27 244 687	27 245 046	0,0%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	4 253	4 753	-10,5%
Dotation de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	30 000	30 000	0,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 846 000	7 104 000	-3,6%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	710 857	664 115	7,0%
Dotation élu local (DEL)	123 506	123 506	0,0%
Collectivité territoriale de Corse	42 947	42 947	0,0%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	431 738	431 738	0,0%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 411 320	2 840 214	-15,1%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)	378 004	378 004	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les EPCI percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	107 000	0,0%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	214 278	272 278	-21,3%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	48 021	48 021	0,0%
Collectivité territoriale de Guyane	27 000	27 000	0,0%
Régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559	122 559	0,0%
Dotation globale d'autonomie de la Polynésie française	90 552	90 552	0,0%
Compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	4 291 099	4 016 620	6,8%
Compensation des communes et EPCI contributeurs au Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de CFE	3 000	3 000	0,0%
Compensation de la réforme 2023 de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les EPCI percevant la TH sur les logements vacants	33 366	24 700	35,1%
Communes nouvelles	24 400	17 600	38,6%
Compensation et du lissage des pertes exceptionnelles de recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties	3 300	3 300	0,0%
Soutien exceptionnel 2023 pour les collectivités territoriales face à la croissance des prix de l'énergie		400 000	-100,0%
Abondement du fonds de sauvegarde des départements pour l'année 2024		52 862	-100,0%
Compensation des pertes de recettes résultant de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)		7 000	-100,0%
TOTAL des prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales	44 188 898	45 057 826	-1,9%

Source : PLF 2025

A. Prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales en 2025

En 2025, ces PSR pourraient s'élever à **44,2 milliards €**, en baisse par rapport à la LFI 2024. Cette évolution s'explique notamment par :

- La stabilisation en valeur de la DGF,
- La diminution prévue du FCTVA de 258 millions €,
- La minoration des variables d'ajustement de 487 millions €,
- La compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE) des locaux industriels en hausse de 274 millions €,
- La fin du dispositif de soutien exceptionnel pour les collectivités face à la croissance des prix de l'énergie qui était de 400 millions € en LFI 2024.

B. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

L'article 29 du projet de loi de finances prévoyait une stabilité de la DGF, fixée à **27,2 milliards € pour 2025**.

Le PLF prévoyait également une minoration importante de **487 millions €** des variables d'ajustement, supportée par l'ensemble des niveaux de collectivités. Pour rappel, la minoration était de 47 millions € en 2024.

en millions €	Montants 2025
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	
Bloc communal	-58
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	
Communes	- 52
EPCI à fiscalité propre	- 149
Départements	- 39
Régions	- 189
TOTAL minoration	- 487

C. Diminution du FCTVA

Pour 2025, le montant du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) était prévu en diminution de 258 millions € par l'article 30 du projet de loi de finances.

En effet, il est prévu une baisse du taux de compensation forfaitaire : il est fixé à 14,850 % pour les attributions versées à partir du 1^{er} janvier 2025 contre 16,404 % en 2024.

Par ailleurs, cet article indiquait l'exclusion des dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible, l'objectif étant de recentrer le FCTVA sur l'investissement public local.

Cette disposition du PLF, si elle est mise en œuvre, ne permettra plus aux collectivités de prétendre à une compensation d'une partie de la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement (dont l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux et enfin les fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage mais ces dernières resteraient compensées à un taux de 5,6 % pour les réalisations en 2023 ou 2024 donnant lieu à un versement de FCTVA en 2025 ou 2026).

D. Fonds Vert

L'article 42 du PLF prévoyait que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi fonds vert soit de 1 milliard d'euros en 2025.

Pour mémoire, il était de 2,5 milliards d'euros en 2024 et 2 milliards d'euros en 2023.

E. Report de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

La LFI 2021 avait initié l'allègement de l'imposition des entreprises françaises afin de soutenir leur compétitivité, notamment en divisant par deux le taux de CVAE.

La LFI 2023 a été plus loin en supprimant progressivement la CVAE pour les entreprises (taux 2023 réduit puis suppression complète en 2024). Du côté des collectivités (départements et bloc communal), la perte de CVAE est effective dès 2023 et compensée par une fraction de TVA nationale, la part de CVAE perçue à partir de 2023 étant affectée au budget de l'État.

La LFI 2024 a aménagé la suppression de la CVAE avec une réduction progressive du taux (0,28 % en 2024, 0,19 % en 2025 et 0,09 % en 2026) pour une suppression en 2027.

Comme pour la LFI 2024, l'article 15 du PLF n'impactait pas les collectivités puisqu'il ne proposait pas de retour arrière sur l'affectation de la CVAE au budget de l'État.

La proposition faite dans cet article impactait les entreprises car la suppression de la CVAE est reportée de trois ans. Ainsi, le taux 2024 serait conservé jusqu'en 2027 (0,28 %), avant la diminution progressive (0,19 % en 2028 et 0,09 % en 2029) puis une suppression totale en 2030.

Par conséquent, le plafonnement de la contribution économique territoriale (CFE + CVAE) resterait identique jusqu'en 2027 puis diminuerait aussi progressivement pour ne porter sur la CFE qu'à partir de 2030.

II. RESULTATS POUR L'EXERCICE 2024

1. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2024, budget supplémentaire et décisions modificatives comprises, s'élevait à **19 335 695,50 €**.

Évolution des recettes de la CCOB

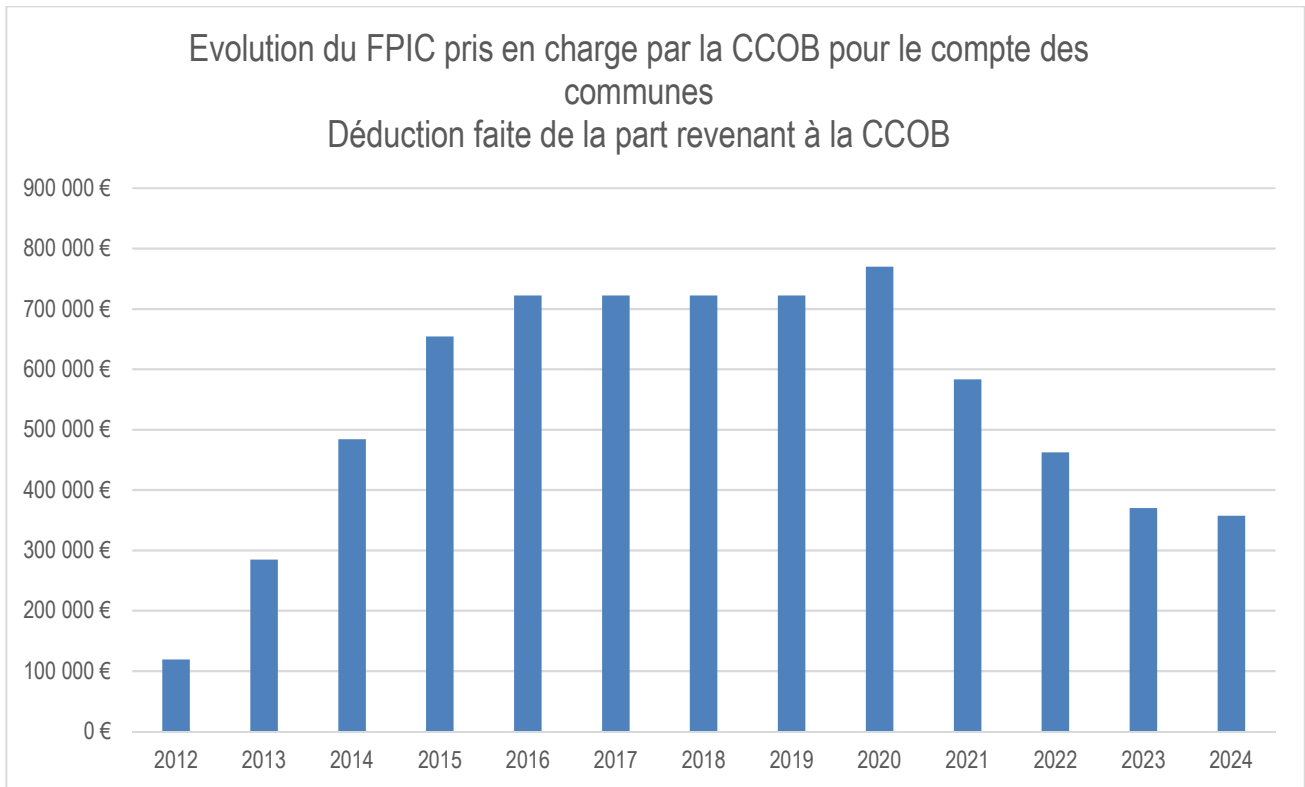
Recettes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe Foncière et Habitation et CFE	7 433 144 €	7 856 160 €	7 930 016 €	7 804 032 € + 125 742 € Exonération TH	3 855 672 €	4 044 379 €	4 506 102,00 €	4 913 619,00 €
CVAE	2 354 885 €	2 404 594 €	2 649 793 €	2 864 340 € + 58 594 € Compensation Etat	2 821 044 €	2 672 372 €		
Compensation CVAE							3 056 593,00 €	3 048 813,00 €
TASCOM	629 964 €	500 302 €	493 697 €	656 976 €	668 472 €	850 418 €	953 820,00 €	919 145,00 €
IFER	213 675 €	211 714 €	214 465 €	221 616 €	223 380 €	289 341 €	301 169,00 €	315 724,00 €
Dotation d'intercommunalité	13 295 €	0 €	150 662 €	169 128 €	208 258 €	212 537 €	236 521,00 €	284 705,00 €
Dotation de compensation des groupements de communes	1 577 887 €	1 544 938 €	1 509 465 €	1 481 867 €	1 452 683 €	1 420 818 €	1 294 167,00 €	1 389 193,00 €
Total	12 222 850 €	12 517 708 €	12 948 098 €	13 382 295 €	9 229 509 €	9 489 865 €	10 348 372,00 €	10 871 199,00 €

Le prélèvement relatif au FNGIR est resté stable à 357 427,00 €.

S'agissant du FPIC, il a connu une augmentation en 2016. Jusqu'à l'année 2016, la CCOB prenait intégralement en charge le prélèvement de l'ensemble intercommunal.

En 2016, par délibération N° 35-2016 du 29 juin 2016, les élus ont décidé que la différence entre l'année 2015 et l'année 2016 serait prise en charge par les communes, chacune pour sa part. C'est ce principe qui a été retenu jusqu'en 2021 : la CCOB prenant en charge le FPIC à hauteur de son montant de 2015, soit 722 251 € (part des communes) + part notifiée pour la CCOB ; la différence étant prise en charge par les communes.

En 2021, conformément au Débat d'orientations budgétaires de l'exercice, le Conseil communautaire a diminué de 20 % la part prise en charge par la CCOB sur la part communale de ce fonds. Le choix a été fait de diminuer progressivement cette prise en charge de 20 % chaque année.

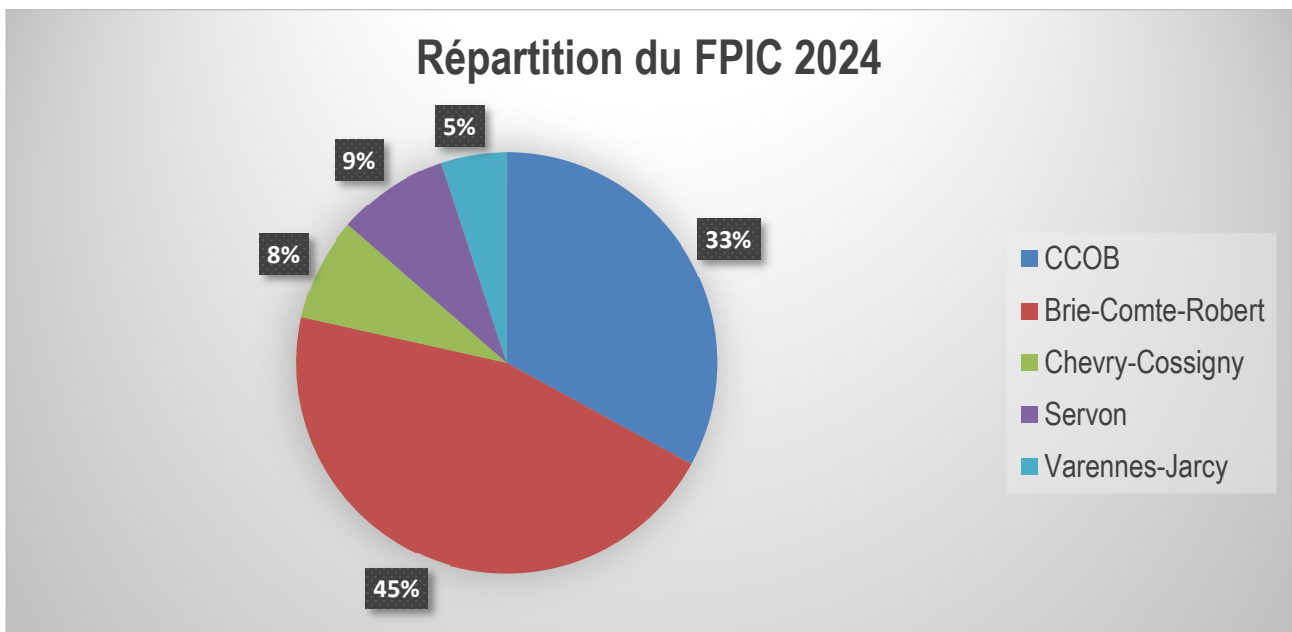
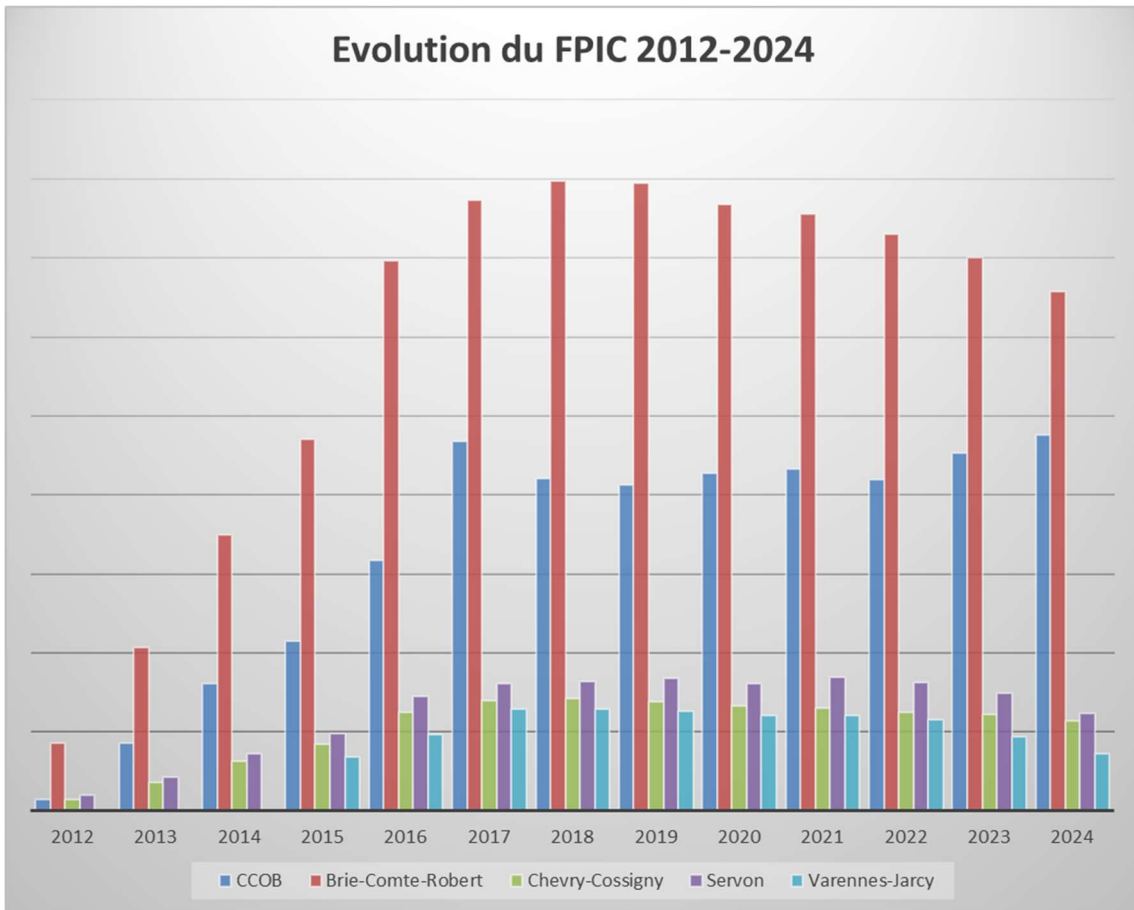


Evolution du FPIC depuis 2012

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CCOB	15 007 €	86 220 €	161 157 €	214 769 €	316 829 €	467 016 €	420 211 €	412 055 €	426 643 €	431 992 €	418 532 €	453 458 €	475 461 €
Part des communes	119 199 €	284 710 €	483 933 €	653 987 €	1 062 904 €	1 201 185 €	1 231 860 €	1 225 932 €	1 181 709 €	1 173 951 €	1 131 419 €	1 064 058 €	966 782 €
Total	134 206 €	370 930 €	645 090 €	868 756 €	1 379 733 €	1 668 201 €	1 652 071 €	1 637 987 €	1 608 352 €	1 605 943 €	1 549 951 €	1 517 516 €	1 442 243 €

Evolution détaillée du FPIC depuis 2012

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CCOB	15 007 €	86 220 €	161 157 €	214 769 €	316 829 €	467 016 €	420 211 €	412 055 €	426 643 €	431 992 €	418 532 €	453 458 €	475 461 €
Brie-Comte-Robert	85 752 €	206 444 €	349 391 €	470 872 €	696 155 €	772 225 €	797 114 €	794 830 €	767 332 €	754 794 €	729 352 €	699 689 €	656 565 €
Chevry-Cossigny	14 058 €	35 920 €	62 452 €	84 788 €	125 190 €	139 791 €	141 949 €	138 263 €	132 823 €	130 061 €	124 029 €	121 536 €	113 923 €
Servon	19 389 €	42 346 €	72 090 €	98 327 €	144 656 €	161 074 €	163 522 €	167 212 €	161 242 €	169 010 €	162 862 €	148 645 €	123 702 €
Varenes-Jarcy					96 903 €	128 095 €	129 275 €	125 627 €	120 312 €	120 086 €	115 176 €	94 188 €	72 592 €
Total	134 206 €	370 930 €	645 090 €	868 756 €	1 379 733 €	1 668 201 €	1 652 071 €	1 637 987 €	1 608 352 €	1 605 943 €	1 549 951 €	1 517 516 €	1 442 243 €



Synthèse des produits fiscaux et reversements en euros

Recettes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe Foncière et Habitation et CFE	6 072 958 €	6 853 448 €	7 223 448 €	7 433 144 €	7 856 160 €	7 930 016 €	7 929 774 €	3 855 672 €	4 044 379 €	4 506 102 €	4 913 619 €
CVAE	2 171 797 €	2 086 723 €	2 477 565 €	2 354 885 €	2 404 594 €	2 649 793 €	2 922 934 €	2 821 044 €	2 672 372 €		
Compensation CVAE										3 056 593 €	3 048 813 €
TASCOM	563 872 €	352 490 €	352 490 €	629 964 €	500 302 €	493 697 €	656 976 €	668 472 €	850 418 €	953 820 €	919 145 €
IFER	185 403 €	192 906 €	199 121€	213 675 €	211 714 €	214 465 €	221 616 €	223 380 €	289 341 €	301 169 €	315 724 €
Dotation d'Intercommunalité	420 571 €	284 620 €	94 955 €	13 295 €	0 €	150 662 €	169 128 €	208 258 €	212 537 €	236 521 €	284 705 €
Dotation de compensation des groupements de communes	1 642 929 €	1 742 910 €	1 622 986 €	1 577 887 €	1 544 938 €	1 509 465 €	1 481 867 €	1 452 683 €	1 420 818 €	1 294 167 €	1 389 193 €
Total	11 057 530 €	11 513 097 €	11 970 656 €	12 222 850 €	12 517 708 €	12 948 098 €	13 382 295 €	9 229 509 €	9 489 865 €	10 348 372 €	10 871 199 €
Dépenses	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
FNGIR	355 208 €	355 208 €	357 427 €	357 527 €	357 427 €	357 420 €	357 420 €	357 420 €	357 635 €	357 427 €	357 427 €
FPIC	645 090 €	868 756 €	1 039 080 €	1 189 267 €	1 142 462 €	1 134 306 €	1 181 709 €	1 009 791 €	880 772 €	823 249 €	771 292 €
Attribution de compensation	6 723 372 €	6 723 372 €	7 575 182 €	7 575 182 €	7 490 627 €	7 490 625 €	7 405 742 €	7 405 742 €	7 405 742 €	7 405 742 €	7 405 742 €
Total	7 723 670 €	7 947 336 €	8 971 689 €	9 121 976 €	8 890 516 €	8 982 351 €	8 944 871 €	8 772 953 €	8 644 149 €	8 586 418 €	8 534 461 €

2. La section d'investissement

Le budget d'investissement 2024, budget supplémentaire et décisions modificatives comprises, s'élevait à **8 017 365,56 €**

Il y aura, en 2025, **569 873,70 € de Restes à Réaliser** pour le financement de frais d'études, de travaux de voirie et d'aménagement des liaisons douces.

La section d'investissement présentera également **des restes à réaliser en recettes** : subventions de la Région pour les liaisons douces (214 441,68 €) et l'éclairage (62 750,01 €), du Département dans le cadre du CID 1 (26 681,20 €) et CID 2 (712 503 €), du fonds vert (628 568 €), soit un montant total de **1 644 944,07 €**.

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à **941 558,29 €**.

3. Les réalisations 2024 de la CCOB

En 2024, la CCOB a poursuivi les travaux d'aménagement suivants :

AMENAGEMENTS ET TRAVAUX

Zones d'activités

- Entretien des voiries situées dans les zones d'activités sur le territoire de l'Orée de la Brie.

Liaisons douces

- Poursuite du programme de liaisons douces sur la commune de Chevry-Cossigny qui a débuté en 2023.

Construction : Extension du Multisport de Chevry Cossigny

- La livraison du bâtiment devrait avoir lieu au cours de l'année 2025.

Construction : Nouveau Siège de la CCOB

- La livraison du bâtiment devrait avoir lieu cours de l'année 2025.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- ZAC des Nouveaux Horizons sur la commune de Chevry-Cossigny

La ZAC a fait l'objet d'une suppression à la fin de l'année 2024. La CCOB et la commune de Chevry-Cossigny continuent de travailler ensemble pour aménager cette zone d'activités notamment en entrée de ville.

- ZA du Tremblay - Commune de Varennes-Jarcy

Le promoteur est actuellement en cours de commercialisation.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Bâtiments communautaires

- Entretien des bâtiments : gymnases Blaise Pascal à Brie-Comte-Robert, complexe multisports à Chevry-Cossigny, Office du Tourisme, L'Oréade.

VOIRIES

- Entretien des voiries communautaires : reprise de voirie, purge, potelets, ...
- Eclairage public

TRANSPORTS

Budget transports de la Communauté de communes pour l'année 2024

- Proxi 'Bus : 175 412,23 €
- Transports des scolaires vers L'Oréade : 51 944,11 €

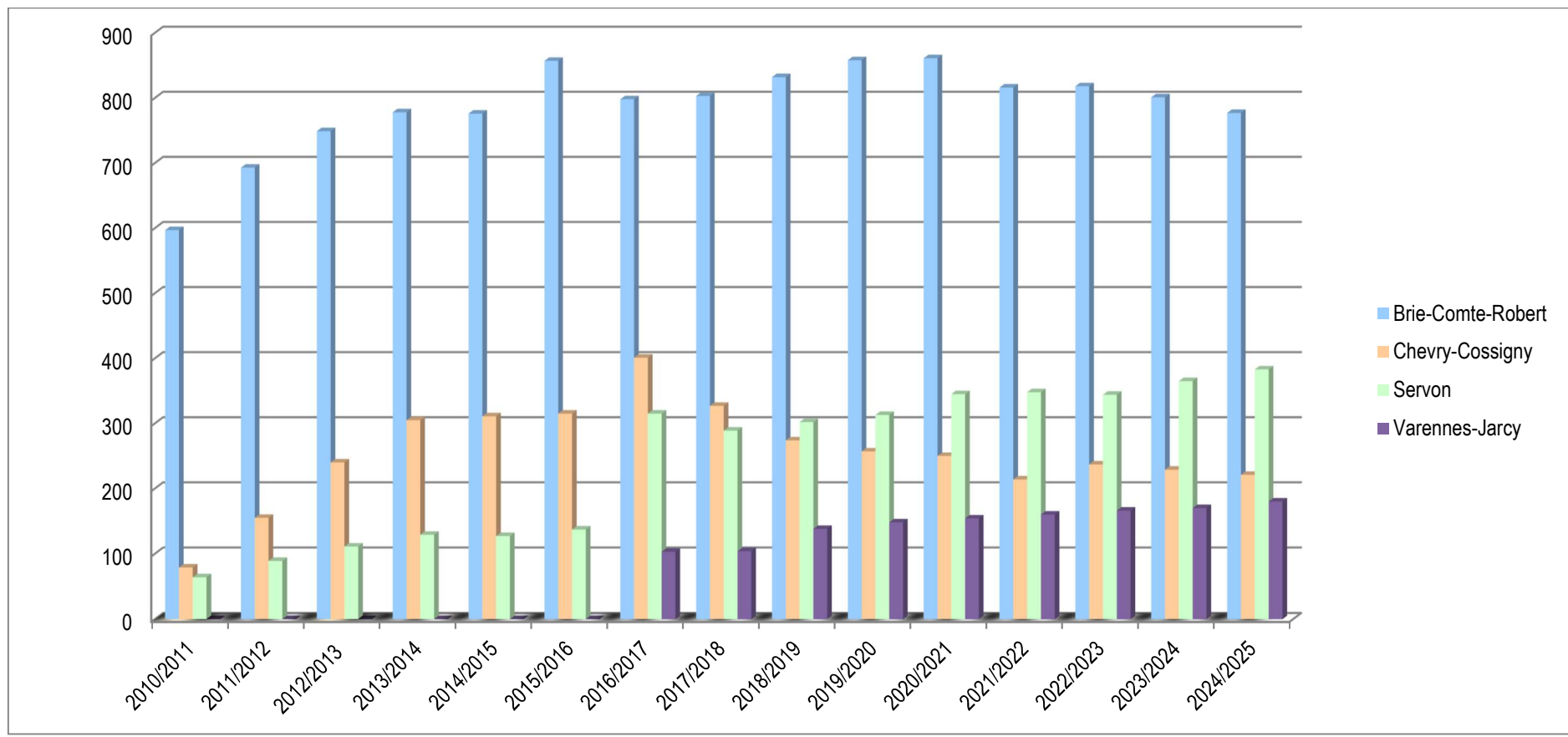
Proxi'Bus - Année 2024

- Subvention du Département : 38 364,13 €
- Subvention IDFM : 9 196,56 €.

Subvention pour la Carte Imagine' R pour un montant de :

- 50 € pour les collégiens de Seine-et-Marne,
- 125 € pour les collégiens de l'Essonne,
- 150 € pour les lycéens,
- 150 € pour les étudiants.

	2010/ 2011	2011/ 2012	2012/ 2013	2013/ 2014	2014/ 2015	2015/ 2016	2016/ 2017	2017/ 2018	2018/2 019	2019/ 2020	2020/ 2021	2021/ 2022	2022/ 2023	2023/ 2024	2024/ 2025
Brie-Comte-Robert	597	693	749	778	776	857	798	803	832	858	861	809	818	801	777
				Dont 172 étudiants	Dont 161 étudiants	Dont 372 étudiants	Dont 370 étudiants	Dont 171 étudiants	Dont 208 étudiants	Dont 213 étudiants	Dont 237 étudiants	Dont 204 étudiants	Dont 228 étudiants	Dont 243 étudiants	Dont 254 étudiants
Chevry-Cossigny	79	155	240	305	311	315	401	327	274	257	250	213	237	229	221
				Dont 67 étudiants	Dont 61 étudiants	Dont 161 étudiants	Dont 183 étudiants	Dont 69 étudiants	Dont 80 étudiants	Dont 78 étudiants	Dont 93 étudiants	Dont 72 étudiants	Dont 70 étudiants	Dont 67 étudiants	Dont 77 étudiants
Servon	64	89	111	129	127	137	315	289	302	313	345	348	344	365	383
				Dont 44 étudiants	Dont 40 étudiants	Dont 83 étudiants	Dont 97 étudiants	Dont 42 étudiants	Dont 40 étudiants	Dont 42 étudiants	Dont 54 étudiants	Dont 50 étudiants	Dont 53 étudiants	Dont 61 étudiants	Dont 64 étudiants
Varennes-Jarcy							103	104	138	148	154	160	166	170	180
							Dont 26 étudiants	Dont 27 étudiants	Dont 32 étudiants	Dont 40 étudiants	Dont 60 étudiants	Dont 55 étudiants	Dont 44 étudiants	Dont 53 étudiants	Dont 54 étudiants
TOTAL	740	937	1100	1212	1214	1309	1617	1523	1546	1576	1610	1530	1565	1565	1561



Coûts de la subvention de la carte Imagine' R pour la CCOB

	Montant de la subvention	Coût pour la CCOB
2010/2011	108 €	79 920 €
2011/2012	126 €	118 062 €
2012/2013	130 €	143 000 €
2013/2014	134,35 € 150 € pour les étudiants	167 261,15 €
2014/2015	122 € et 150 € pour les étudiants	155 444 €
2015/2016	125 € et 150 € pour les étudiants	179 025 €
2016/2017	125 €	202 125 €
2017/2018	50 € ou 125 € pour les collégiens 150 € pour les lycéens 125 € pour les étudiants	204 711 €
2018/2019	50 € ou 125 € pour les collégiens 150 € pour les lycéens 125 € pour les étudiants	169 371 €
2019/2020	50 € ou 125 € pour les collégiens 150 € pour les lycéens 125 € pour les étudiants	178 471 €
2020/2021	50 € ou 125 € pour les collégiens 150 € pour les lycéens 125 € pour les étudiants	183 412 €
2021/2022	25 € ou 125 € pour les collégiens 150 € pour les lycéens 150 € pour les étudiants	169 516 € Au 1 ^{er} décembre
2022/2023	25 € ou 125 € pour les collégiens 150 € pour les lycéens 150 € pour les étudiants	181 257 €
2023/2024	25 € ou 125 € pour les collégiens 150 € pour les lycéens 150 € pour les étudiants	180 870 €
2024/2025	25 € ou 125 € pour les collégiens 150 € pour les lycéens 150 € pour les étudiants	185 868 €

Depuis 2018, par souci d'équité, la CCOB a décidé de subventionner une partie de la carte Scol'R pour les collégiens Chevriards.

Depuis la rentrée 2020, les élèves éligibles au sens du règlement régional des circuits spéciaux scolaires bénéficient de la carte Scol'R, dont le tarif pour l'année scolaire 2024/2025 est fixé à 32,48 € pour les collégiens. Le tarif de la carte Scol'R a augmenté de 8,48 € par rapport à celui de l'année scolaire 2023/2024 qui était de 24 €.

La Communauté de communes a continué de subventionner la carte Scol'R à hauteur de 14 €, le reste à charge pour les familles était de 18,48 €.

Pour 2024, 38 élèves ont sollicité la subvention, soit un montant de 532 €.

Contrat Local de Santé

L'étude relative à la mise en place d'un Contrat Local de Santé a été lancée en 2023 et s'est poursuivie sur l'année 2024. La CCOB a bénéficié d'une subvention de 10 000 € de l'Agence Régionale de Santé pour le financement de cette étude.

MANIFESTATIONS 2024

- **Salon Santé & Bien-Etre (27 et 28 avril 2024) qui a eu lieu sur la commune de Brie-Comte-Robert**
 - Dépenses : **2 584,84 €** (Affiches Flyers, traiteurs, ostéo)
 - Recettes : **3 080,00 €** (droits de place) + **80 €** (ostéo) = **3 160 €**

Soit une recette réelle de 575,16 €.

Rappel Dépenses 2023 : 1 583,98 €, soit une recette réelle de 1 526,42 €.

SALON
Santé & Bien-Être
de l'Orée de la Brie

6ème
Édition

BRIE-COMTE-ROBERT
Gymnase B. Pascal

Samedi 27 avril
14h00 - 19h00

Dimanche 28 avril
10h00 - 18h00

Entrée
libre

NOMBREUX EXPOSANTS
ATELIERS
CONFÉRENCES
RESTAURATION SUR PLACE

L'Orée de la Brie

Programme complet sur loreedelabrie.fr
& [@loreedelabrie](https://www.facebook.com/loreedelabrie) #CCOB

- **Les peintres dans la rue (14 septembre 2024)**

- Dépenses : **2 504,62 €** (Affiches Flyers, caricatures, lots (restaurateurs), Pot de clôture (Hyper U), Matériels pour l'atelier enfants.
- Recettes : **75 €** (caricaturiste)

Soit une dépense totale de 2 429,62 €.

Rappel Dépenses 2023 : 2 234,83 €.



- **Octobre Rose (Du 1^{er} au 31 octobre 2024)**

- Dépenses : **2 584,92 €** (Bracelets, Flyers, tickets régies, déco, alimentation, photo Booth).
- Recettes : **4 167,00 €** (vente de tee-shirt, gourdes, pin's, totes bags, bracelets et dons).
- Reversement de **3 017,10 €** à l'association (1 019,10€ 100% des bénéfices + 1 998 € de dons).

Soit une recette de 375,98 €.

Rappel Dépenses 2023 : 6 355,76 €.

Rappel Recettes 2023 : 3 256,90 €.

Reversement 2023 : 2 563,91 €.



- **Forum de l'emploi**

La CCOB en partenariat avec Pôle Emploi et le centre commercial EDEN Cerf a co-organisé deux forums de l'Emploi : en avril et en septembre 2024.



- **Journées Interco 'GO**

En 2024, ont été proposées aux jeunes du territoire :

- Une journée le 11 avril sur le thème handisport et prévention,
- Une journée au mois de 18 juillet sur le thème du retro gaming et du cyber harcèlement,
- Un séjour du 21/10 au 26/10 à Turin,
- Une soirée le 07 décembre avec l'organisation d'un Cluedo géant suivie d'une soirée avec DJ et repas.

Par ailleurs, deux journées ont été proposées au mois de juillet pour les maternelles et les élémentaires.

- Dépenses : 9 677,16 €.
- Participation des communes pour l'année 2024 : 2 400 € (600 € par commune).

Soit un reste à charge pour la CCOB d'un montant de 7 277,16 €.

- **Séjour Interco pour les jeunes du 21 au 26 octobre 2024**

48 jeunes du territoire âgés de 11 à 17 ans ont pu participer à un séjour à Turin en Italie où ils ont pu visiter la ville, le musée des antiquités égyptologiques, le Juventus Stadium, le musée de l'Automobile, le musée national du cinéma, ...

- Dépenses : 25 041,09 €.
- Participation des communes : 4 000,00 € (1 000 € par commune).
- Participation des familles : 9 467,50 €.
- Prise en charge par les communes d'une partie de la participation des familles en raison de l'application d'un quotient familial :
 - 1 887,50 € pris en charge par la commune de Brie-Comte-Robert pour 11 familles.
 - 795,00 € pris en charge par la commune de Varennes-Jarcy pour 5 familles.

Soit un reste à charge pour la CCOB d'un montant de 8 891,09 €.

- **Manifestation de fin d'année (du 21 décembre au 04 janvier 2025)**

La CCOB a mis en place un Calendrier de l'Avent Géant dont les lots ont tous été offerts par les commerçants du territoire.

Par ailleurs, durant les vacances scolaires, la CCOB a mis en place des illuminations et des animations sur le parvis de l'ancienne gare : un manège de chaises volantes, une piste de luge, le parcours du Père Noël (espace multi-activités), et un chalet dégustation avec vin chaud, boissons chaudes et froides et churros.

- Dépenses organisation : **68 798,60 €**
- Recettes : **5 727,00 €** (vente tickets activités + chalet dégustation)
- Recettes : **8 800,00 €** (sponsors)

Soit un coût total de 54 271,00 €.

Rappel Dépenses 2023 : 68 707,29 €.

Rappel Recettes 2023 : 2 596,00 €

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La CCOB a accompagné les commerçants et les entreprises du territoire tout au long de l'année.

- **Fonds Résilience**

Dans le cadre de son plan de relance de l'activité économique francilienne en période COVID, la Région a décidé, en 2020, de créer avec Initiative IDF et la Banque des Territoires, le Fonds Résilience Ile-de-France & Collectivités.

Ce fonds est une avance remboursable pour les entreprises de 0 à 20 salariés quel que soit leur statut juridique, quel que soit leur secteur.

Les montants d'avance accordés aux entreprises se situent entre 3 000 € et 100 000 € par entreprise en fonction du nombre de salariés.

Ce fonds a été alimenté par la Région Ile-de-France, la Banque des Territoires mais également les collectivités.

La CCOB a abondé les fonds à hauteur de 34 380 € en 2020 et 22 920 € en 2021 au bénéfice des entreprises de son territoire.

9 entreprises du territoire ont ainsi pu bénéficier de cette avance avec des montants allant de 3 500 € à 49 900 € :

- 1 entreprise de Brie-Comte-Robert a bénéficié d'une avance remboursable de 3 500 € (enseignement de discipline sportive).
- 3 entreprises (2 de Brie-Comte-Robert - nettoyage et conseil et 1 de Chevry-Cossigny - transports routiers) ont bénéficié d'une avance remboursable de 10 000 €.
- 1 entreprise de Brie-Comte-Robert a bénéficié d'une avance remboursable de 20 000 € (restauration).
- 1 entreprise de Servon a bénéficié d'une avance remboursable de 30 000 € (restauration).
- 1 entreprise de Brie-Comte-Robert a bénéficié d'une avance remboursable de 49 000 € (fabrication et design en résine).
- 1 entreprise de Chevry-Cossigny a bénéficié d'une avance remboursable de 49 600 € (transports de marchandises).
- 1 entreprise de Servon a bénéficié d'une avance remboursable de 49 900 € (activité des parcs d'attraction).

Les premiers remboursements sont intervenus au cours de l'année 2023 à hauteur de 5 795, 60 €.

Pour l'année 2024, les remboursements ont été de 6 772,36 €.

- **Prêts d'honneur**

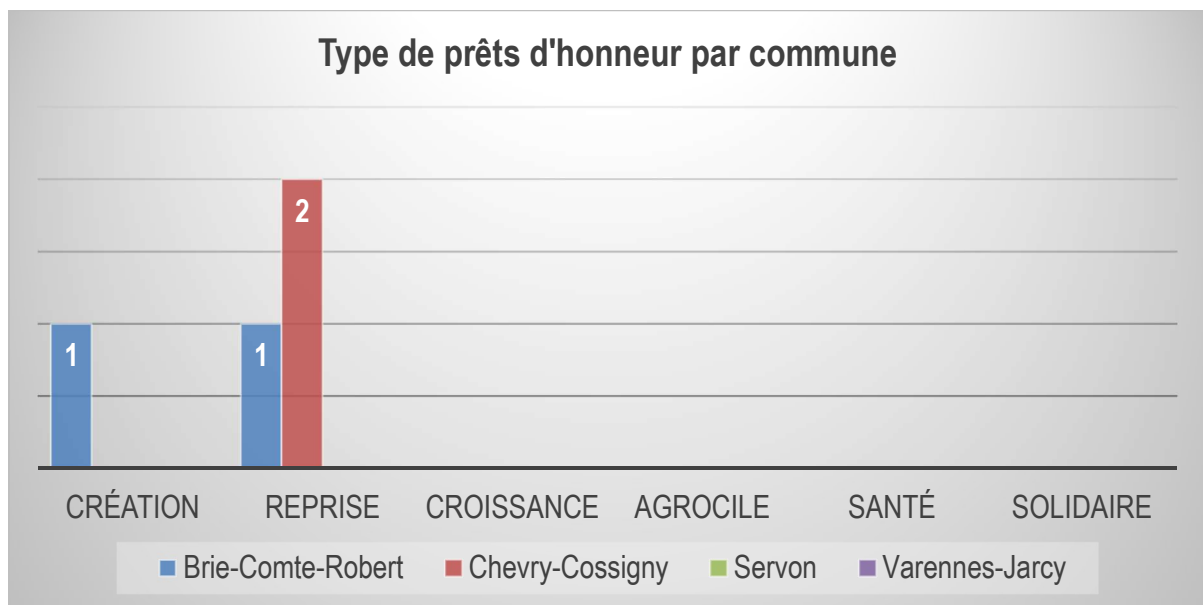
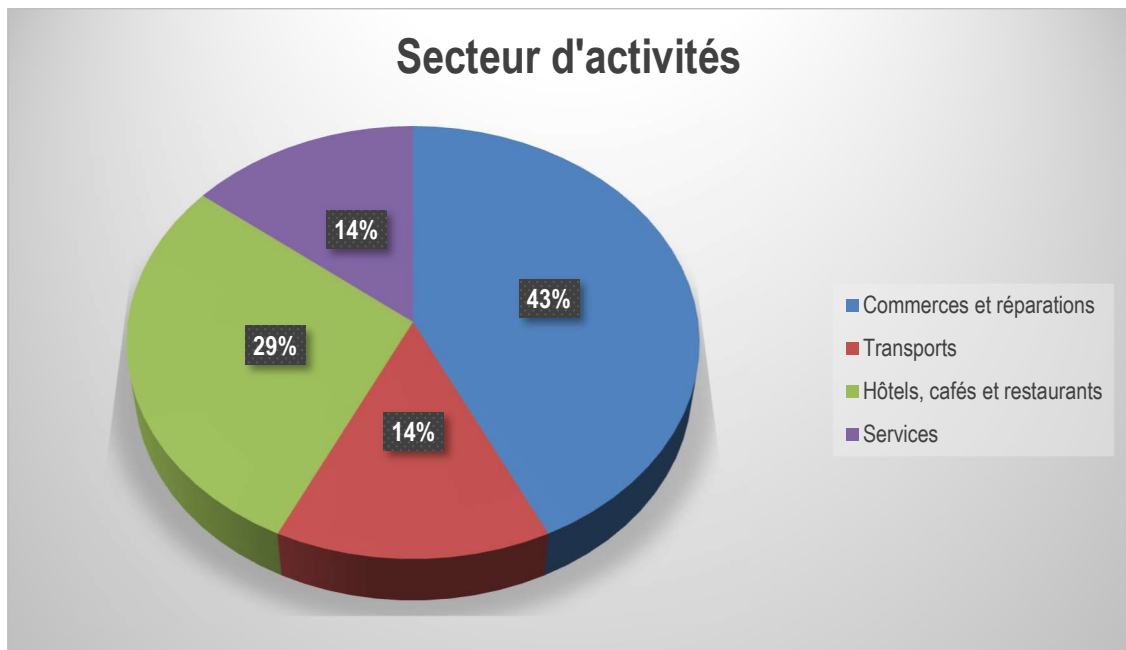
La CCOB adhère à Initiative Melun Val-de-Seine pour un montant de **10 184,35 €** (cotisation 2024).

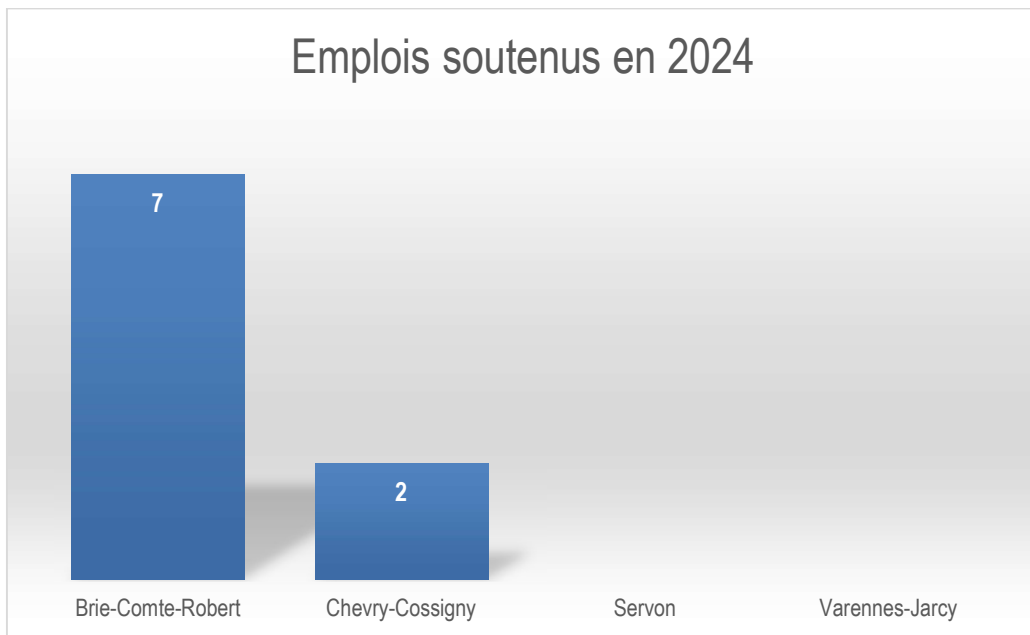
Cette adhésion permet aux administrés du territoire d'être accompagnés notamment financièrement dans des projets de reprise ou de création d'activités et ce depuis 2014.

Pour l'année 2024 :

- 25 porteurs de projets ont été accueillis, conseillés et orientés,
- 7 projets étudiés ont été présentés en Commission d'attribution de prêt d'honneur,
- 4 prêts d'honneur ont obtenu un avis favorable,
 - o 2 projets ont été décaissés.
 - o 2 projets sont en attente de décaissement
- 3 projets ont été abandonnés ou refusés.

3 projets sur la commune de Brie-Comte-Robert, 2 projets sur la commune de Servon et 2 sur la commune de Chevry-Cossigny.





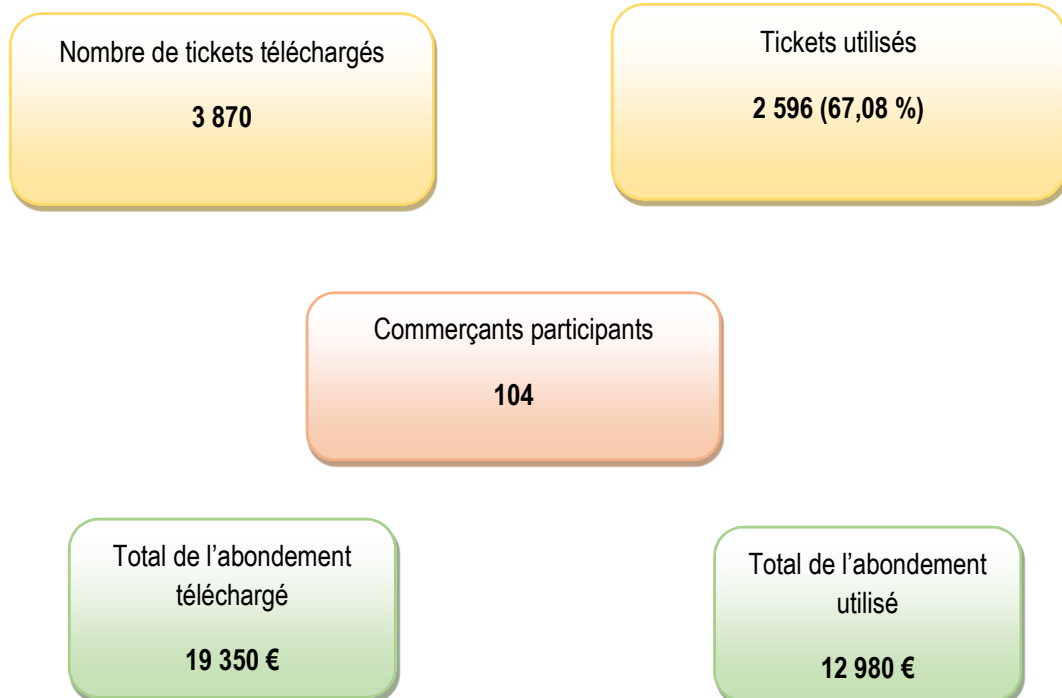
- Tickets commerçants

- Dépenses : **23 840 €** (3 840 € liés au contrat avec le prestataire + 20 000 € à destination des tickets pour les administrés).

La Communauté de communes a relancé l'opération « Ticket commerçant » sur l'année 2024 au cours des mois de novembre et décembre.

Il s'agit d'offrir aux administrés 3 bons d'achat de 5 € téléchargeables et à valoir chez les commerçants du territoire, partenaires de l'opération. La condition est celle d'un minimum d'achat de 20 € pour utiliser un bon de 5 €.

Compilation des données sur la campagne 2024

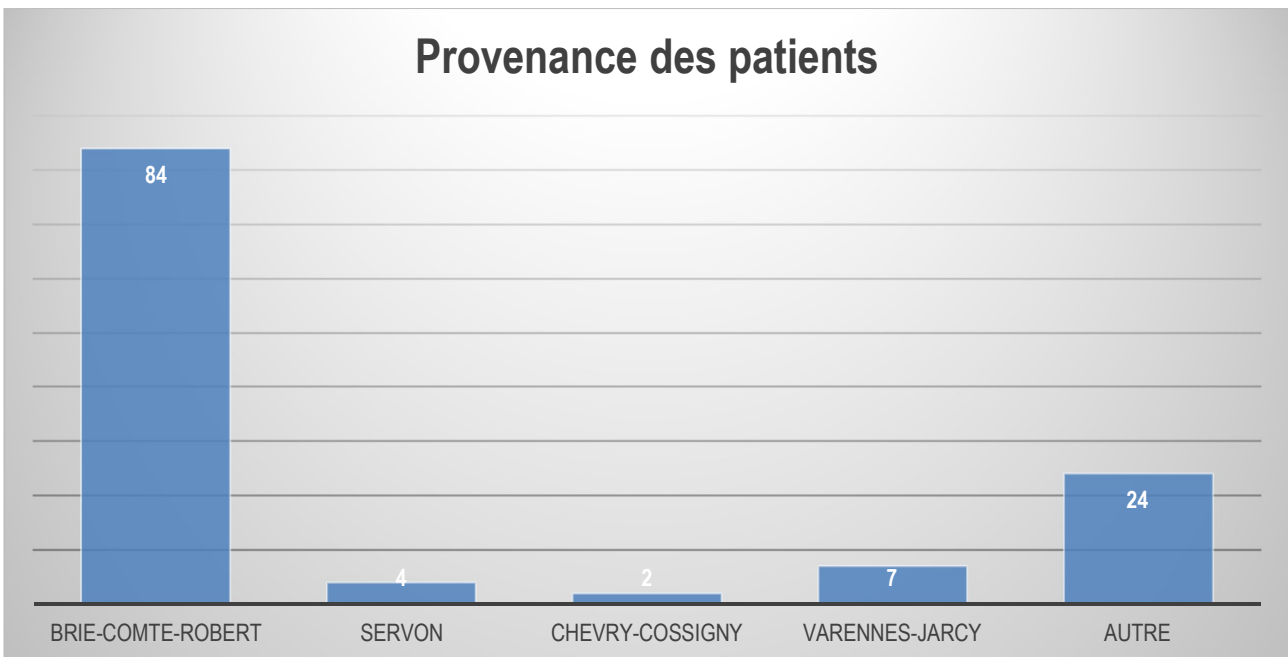
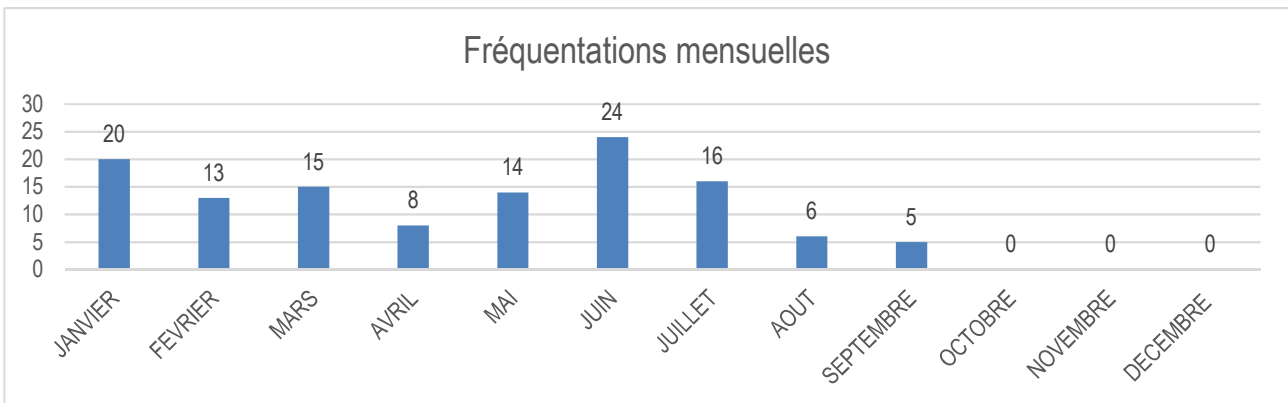


- Cabine médicale connectée

Depuis le mois de mai 2021, la CCOB accueille dans ses locaux une cabine médicale connectée financée par le Département de Seine-et-Marne.

Cependant, la cabine médicale connectée a cessé de fonctionner le 26 septembre 2024 après une liquidation judiciaire de H4D.

En 2024, 121 consultations ont pu avoir lieu.



4. Caractéristiques générales de la dette

Coût de la dette

Éléments de synthèse	Au 31/01/2014	Au 31/01/2015	Au 31/01/2016	Au 31/01/2017	Au 31/01/2018	Au 31/01/2019	Au 31/01/2020	Au 04/12/2020	Au 01/12/2021	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
Dette globale	13 472 500 €	12 818 901 €	12 125 382 €	13 776 402 €	12 514 895,93 €	11 605 444,36 €	10 642 749,55 €	9 854 824 €	9 185 054 €	11 442 836.26 €	10 205 310 €	9 377 053 €
Taux moyen	4,29 %	4,29 %	4,29 %	3,79 %	3,96 %	3,89 %	3,69 %	3,69 %	3,53 %	2,41 %	2,30 %	2,22 %

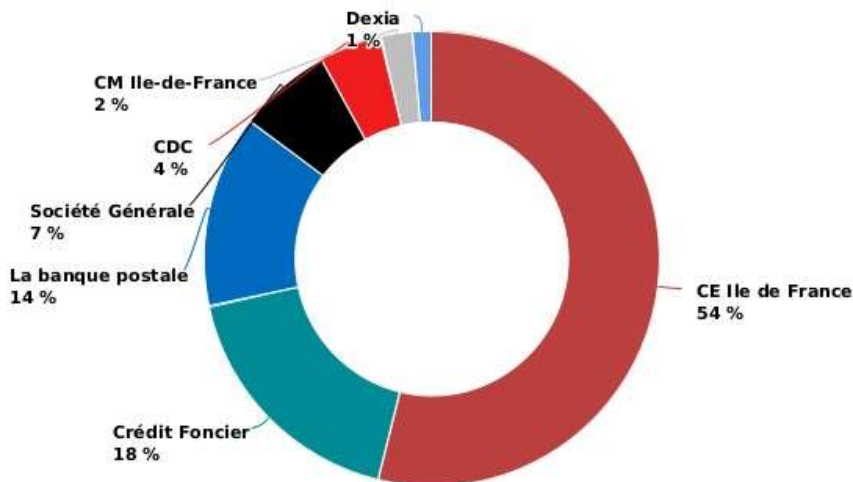
Capital restant du au 31/12/2024



Répartition auprès des établissements prêteurs

Le nombre d'emprunts est de 8 répartis sur 7 établissements prêteurs.

Répartition par banque au 31/12/2024



Structure de la dette

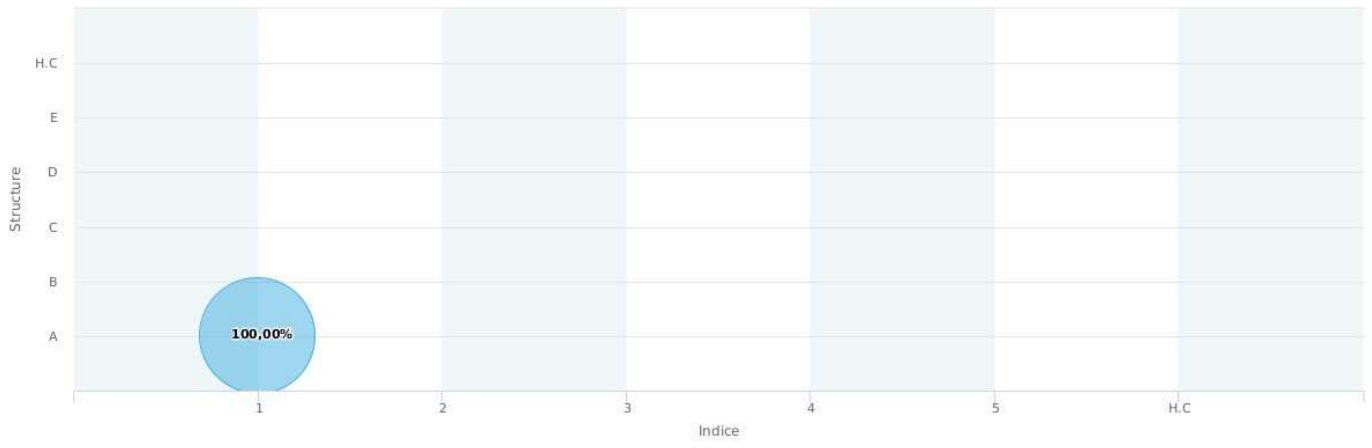
Depuis la mise en place la charte GISSLER, les emprunts des collectivités sont classés par niveau de risque, en fonction d'une grille allant de A1 (emprunts simples) à E5.

La structure de la dette de la Communauté de communes est la suivante :

8 emprunts sont à taux fixe.

Dès lors, **100 % des emprunts de la Communauté de communes sont classés en A1.**

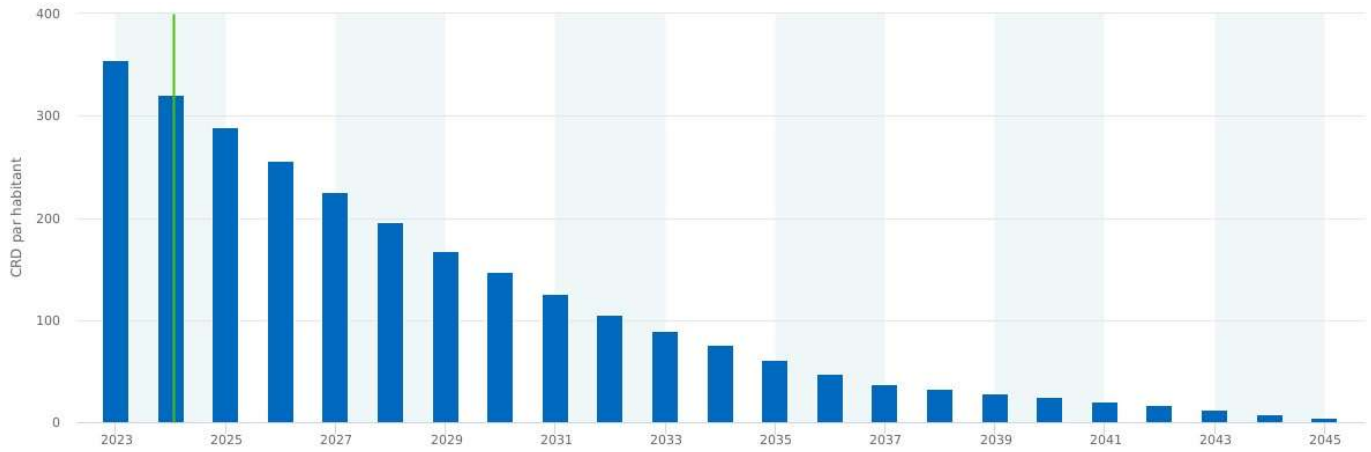
Structure	Indice	Poids (%)	Nombre de produits	CRD
A	1	100 %	8	9 377 053,51 €
		100 %	8	9 377 053,51 €



Encours de la dette

L'encours de la dette au 31 décembre 2024 s'élève à 9 377 053,51 €.

L'encours de dette par habitant est de **321,15 €**.



III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2025

A ce jour, les éléments de recettes fiscales ne sont pas encore connus ni les perspectives budgétaires qui ressortiront de la loi de finances.

Il conviendra, dès lors, d'adopter un budget prudent.

Les éléments mentionnés ci-dessous seront fonction des orientations budgétaires nationales ainsi que des subventions obtenues.

1. Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Le budget 2025 de la Communauté de communes sera construit sur la base des recettes (TH, CFE, TASCOM, IFER) perçues sur l'année 2024.

S'agissant des recettes fiscales, il n'est pas prévu d'augmentation de la fiscalité sur l'année 2025.

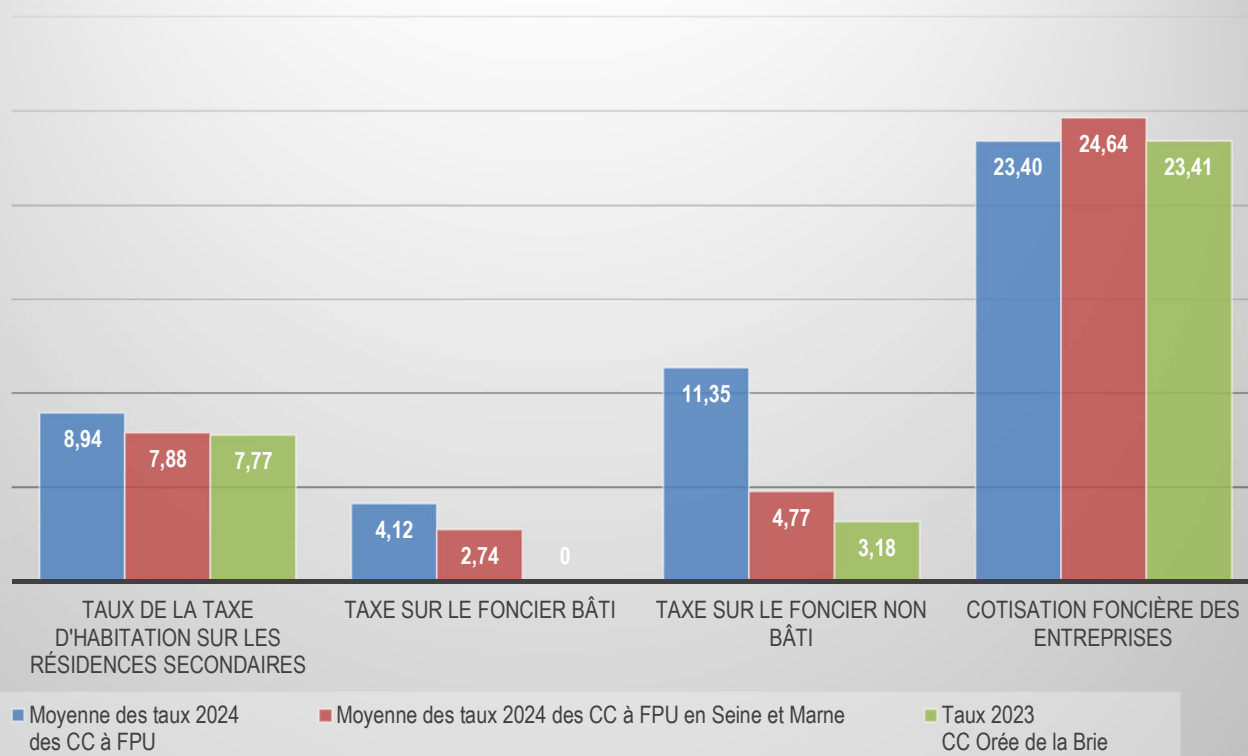
Ainsi en 2025, les taux proposés seront stables et seront les suivants :

- Taux Taxe Foncière Non Bâti : 3,18 %.
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 0,00 %.
- Taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 7,77 %.
- Taux de CFE : 23,41 %.

A titre de comparaison, les taux nationaux 2024 de fiscalité directe votés par les Communautés de communes à fiscalité professionnelle unique sont les suivants :

	Moyenne des taux 2024 des CC à FPU	Moyenne des taux 2024 des CC à FPU en Seine et Marne	Taux 2024 CC Orée de la Brie
Taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	9,64 %	7,88 %	7,77 %
Taxe sur le Foncier Bâti	3,57 %	2,74 %	0 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	8,93 %	4,77 %	3,18 %
Cotisation Foncière des Entreprises	26,17 %	24,64 %	23,41 %

Comparaison Taux CCOB / CC à FPU



La CCOB peut espérer une hausse de sa dotation d'intercommunalité en raison de la réforme de la dotation d'intercommunalité en 2019 qui permet une légère augmentation tous les ans jusqu'en 2025.

Dépenses de fonctionnement

- Les montants de la compensation versée aux communes devraient rester inchangés. Seul un transfert de compétence peut avoir une incidence sur ces montants.

Pour mémoire, les attributions de compensation pour l'année 2024 se composaient ainsi :

- Brie-Comte-Robert : 4 624 256,34 €
- Chevry-Cossigny : 690 300,75 €
- Servon : 1 273 416,55 €
- Varennes Jarcy : 817 768,95 €

- **La diminution de la prise en charge par la CCOB de la part communale du FPIC va se poursuivre.** En effet, cette prise en charge a un effet direct sur les marges dont pourrait bénéficier la CCOB. La CCOB ayant des compétences supplémentaires auxquelles doivent être associées des dépenses de fonctionnement mais également des dépenses supplémentaires liées à l'entretien des espaces verts et des voiries des nouvelles zones d'activités. Il s'agit également pour la CCOB de dégager des marges pour développer de nouveaux services à la population.

La baisse progressive proposée est une diminution de 20 % chaque année calculée à partir des montants de 2015.

Diminution de la part communale du FPIC prise en charge par la CCOB

	Montants 2015	Montants 2021 pris en charge par la CCOB	Montants 2022 pris en charge par la CCOB	Montants 2023 pris en charge par la CCOB	Montants 2024 pris en charge par la CCOB	Prévisions montants 2025 pris en charge par la CCOB	Prévisions montants 2026 pris en charge par la CCOB
Brie-Comte-Robert	470 872 €	376 697 €	301 358 €	241 086 €	192 869 €	154 295 €	123 436 €
Chevry-Cossigny	84 788 €	67 830 €	54 264 €	43 411 €	34 728 €	27 783 €	22 226 €
Servon	98 327 €	78 661 €	62 929 €	50 343 €	40 274 €	32 220 €	25 776 €
Varennnes-Jarcy	68 264 €	54 611 €	43 689 €	34 951 €	27 960 €	22 369 €	17 895 €
TOTAL pris en charge par la CCOB pour le compte des communes	722 251 €	577 799 €	462 240 €	369 791 €	295 833 €	236 667 €	189 333 €

Aux sommes de la dernière ligne, il conviendra d'ajouter la part notifiée pour la CCOB.

- La Communauté de communes poursuivra son subventionnement au profit de la carte Imagine' R.
- Les dépenses de fonctionnement seront également liées à l'entretien des bâtiments intercommunaux mais également à des travaux d'entretien des voiries communautaires des zones d'activités.
- La compétence ordures ménagères représenterait un montant d'environ **4 660 648,01 €** versés au SIVOM et au SIETOM.
- Le remboursement des intérêts de la dette représentera **232 572,16 €**.
- Les journées Interc'o Go auront lieu avec les services jeunesse des quatre communes afin d'organiser des évènements sur l'année 2025. La somme de **10 000 €** sera proposée au budget. Le montant sera ajusté en fonction du projet de séjour qui sera présenté par les services.
- Les rendez-vous :
 - Des RDV de la Micro-Folie tout au long de l'année
 - Le salon du jeu vidéo - L'Orée Game's Days - aura lieu les 08 et 09 février 2025 au gymnase Blaise Pascal situé sur la commune de Brie-Comte-Robert.
 - Une matinale sera organisée avec le Service de Rénovation Energétique le 08 mars 2025 au matin.
 - Le Salon « Festin Gourmand » aura lieu les 26 et 27 avril 2025 à Servon.
 - Les forums pour l'emploi seront reconduits en partenariats avec EDEN et France Travail :
 - 13 mai 2025 à EDEN,
 - 18 septembre 2025 à EDEN.
 - Les peintres dans la rue auront lieu le 13 septembre 2025.
 - L'évènement Octobre Rose sera reconduit la semaine du 13 au 19 octobre 2025 avec pour clôture une marche sur le chemin des roses le dimanche 19 octobre.
 - La CCOB organisera des animations de fin d'année en 2025. La somme de **70 000 €** sera proposée au budget
- Le PCAET sera poursuivi.

- Une étude sur la reprise en régie de L'Oréade sera lancée en parallèle du lancement de la procédure de DSP pour la gestion du centre aquatique.

Charges de personnel

Les charges de personnel, des changements pour l'année 2025 :

- Fin de contrat d'un agent de la propreté de la voirie en août 2025.

Les charges de personnel représentent 5,21 % du budget de la CCOB en 2024.

Etats des effectifs de la CCOB au 1^{er} janvier 2023

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
Filière administrative	2 Contractuels dont 1 CDI	2 Titulaires	8 Titulaires 1 Contractuel	13
Filière technique		1 Titulaires 1 Contractuel	2 Titulaires 1 Contractuel	5
Filière sportive				0
Filière Police (BIE)			1 Titulaire 1 Contractuel	2
Total	2	4	14	20

Etats des effectifs de la CCOB au 1^{er} janvier 2024

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
Filière administrative	2 Contractuels dont 1 CDI	2 Titulaires	8 Titulaires 1 Stagiaire	13
Filière technique		1 Contractuel	2 Titulaires 1 Contractuel	4
Filière sportive				0
Filière Police (BIE)			2 Titulaires	2
Total	2	3	14	19

Etats des effectifs de la CCOB au 1^{er} janvier 2025

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
Filière administrative	2 Contractuels (dont 1 CDI) 1 Titulaire	2 Titulaires	7 Titulaires 1 Contractuel	13
Filière technique		1 Contractuel en CDI	4 Titulaires 1 Contractuel	6
Filière sportive				0
Filière Police (BIE)			2 Titulaires	2
Total	3	3	15	21

Le taux horaire moyen des agents de la CCOB est de 17,62 €.

Temps de travail des agents de la CCOB est de 37,30 heures / semaine.

Taux d'absentéisme moyen sur de la maladie ordinaire : 7,48 %.

2. Section d'investissement

Recettes d'investissement

Elles seront constituées :

- Du virement de la section de fonctionnement couvrant le remboursement du capital de la dette,
- De subventions,
- D'une autorisation d'emprunt restant à définir qui sera inscrite dans l'attente des notifications effectives des subventions sollicitées au début de l'année 2025.

Des subventions sont et seront sollicitées :

- Dans le cadre des projets inscrits au CRTE,
- La poursuite des liaisons douces,
- La pose de panneaux photovoltaïques,
- Travaux de réfection de la contre-allée du Poirier Penché,
- Travaux au sein du gymnase Blaise Pascal

Dépenses d'investissement

- Les dépenses liées à la construction d'une salle de gymnastique sur la commune de Chevry-Cossigny devraient se terminer au cours du 1^{er} semestre 2025, étant précisé que ce projet est subventionné par le Département de Seine-et-Marne.
- La Communauté de communes lancera les travaux de voirie de la route du Tremblay. Le Dossier de Consultation des entreprises est en cours de finalisation. En parallèle, la CCOB lancera la création de la liaison douce le long de cette voie.
- La poursuite du changement des luminaires au gymnase Blaise Pascal est en cours de chiffrage ainsi que la réfection du sol de la salle de tennis de table ; les sommes correspondantes seront inscrites au budget.
- La pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures de L'Oréade et du gymnase Blaise Pascale pourrait être engagée dès 2025 si les subventions sont obtenues.
- Les travaux de la réfection de la contre-allée de la zone du Poirier Penché à Servon seront engagés si les subventions sont obtenues.
- Poursuite du programme de liaisons douces 2020-2025 avec la continuité des travaux en cours sur la commune de Chevry-Cossigny, si les acquisitions foncières sont réalisées, et début des travaux de la liaison douce entre Brie et Servon impliquant le franchissement de la Francilienne.
- Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région, la CCOB poursuivra sur l'année 2025 :
 - L'étude portant sur un contrat local de santé.
 - L'étude sur la réhabilitation des zones d'activités vieillissantes notamment sur la commune de Brie. L'étude est en cours et devrait être restituée au cours de l'année 2025.
- En 2023, la CCOB a manifesté son intention de contractualiser avec le Département dans le cadre d'un nouveau CID. Le Département a accordé à la CCOB la somme de **712 503 €** : l'objectif étant le financement des travaux du nouveau siège de la CCOB et des liaisons douces.
- Une étude sur la faisabilité de mise en place d'une cuisine centrale est en cours et devrait être restituée au cours de l'année 2025 avec des scénarios et des budgets associés.
- Enfin, au regard de l'incertitude du transfert de la compétence eau / assainissement en 2026, la CCOB lancera néanmoins les études nécessaires afin d'être prête si l'obligation de transfert de compétence était confirmée.

Le Conseil communautaire,

Article unique : Prend acte de la tenue du rapport d'orientation budgétaire 2025.